Nations Unies S/PV.6718



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6718e séance

Mercredi 22 février 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Ohin	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/74)

12-23787 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie (S/2012/74)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport spécial du Secrétaire général sur la Somalie, publié sous la cote S/2012/74.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2012/104, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2036 (2012).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni a présenté la résolution 2036 (2012) parce que la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a besoin d'un appui adéquat pour œuvrer de concert avec les forces de sécurité somaliennes en vue de renforcer la paix et la sécurité en Somalie. La résolution fournit à l'AMISOM les effectifs et les ressources nécessaires pour lui permettre de faire fond sur les gains enregistrés et accroître la pression militaire sur Al-Chabab.

Je suis reconnaissant à mes collègues de leur appui pendant les négociations sur cette résolution. Elle représente un pas important avant la Conférence sur la Somalie, réunie demain à Londres, qui considérera une approche internationale plus large en Somalie.

La décision prise aujourd'hui par le Conseil se fonde sur une planification conjointe ONU-Union africaine arrêtée au cours d'une mission d'évaluation technique, sur l'élaboration d'un concept stratégique commun Union africaine-AMISOM et sur le rapport spécial du Secrétaire général (S/2012/74) sur l'AMISOM. Le concept stratégique de l'AMISOM et le rapport du Secrétaire général ont permis au Conseil de bien comprendre ce dont l'AMISOM a besoin pour réaliser des progrès en Somalie.

L'AMISOM a besoin de voir le niveau de ses effectifs porté à 17 731 agents et de disposer d'un financement plus prévisible et plus durable. La résolution adoptée aujourd'hui fournit à l'AMISOM ces outils, en portant ses effectifs au niveau requis et en augmentant les fonds alloués à l'AMISOM par le dispositif logistique de l'ONU. En outre, cette résolution délivre à l'AMISOM un mandat plus clair pour la conduite de ses opérations, en encourageant une coordination et une coopération régionales efficaces et en mettant l'accent sur l'importance de constituer des forces de sécurité somaliennes efficaces. Il importe de faire en sorte que l'action militaire en Somalie soit menée avec le plus grand soin et qu'elle participe de la stratégie politique plus large pour la Somalie.

Une AMISOM élargie et mieux financée permettra d'étendre les zones de stabilité en Somalie. Elle aidera le processus politique en Somalie en permettant aux Somaliens vivant en dehors de la capitale de participer au processus politique et constitutionnel, rendant ce processus plus représentatif et plus légitime. L'extension de l'AMISOM à des zones situées au-delà de Mogadiscio accroîtra la pression sur Al-Chabab et réduira encore plus sa marge de manœuvre.

Le renforcement des capacités doit être au centre de la relation entre les Nations Unies et l'Union africaine (UA) et ses organisations sous-régionales. Cela permettra à ces organisations de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de paix et de sécurité sur le continent et de faire fond sur les progrès réalisés dans la mise en place de l'architecture africaine de paix

et de sécurité. Nous encourageons l'UA et les Nations Unies à poursuivre leurs coopération et coordination et à les renforcer à l'avenir.

Le Royaume-Uni est conscient du rôle important que les organisations régionales peuvent jouer dans la quête de la paix et la sécurité en Afrique et ailleurs. Le succès de l'AMISOM l'atteste. La résolution adoptée aujourd'hui fournit à l'AMISOM l'appui mérité dont elle a besoin.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent d'avoir voté en faveur de la résolution 2036 (2012). Le Gouvernement fédéral de transition en Somalie (TFG) et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) doivent œuvrer de concert pour lutter contre Al-Chabab. La résolution appuie cet objectif. L'augmentation des effectifs de l'AMISOM et le renforcement du dispositif d'appui logistique qui l'accompagne, administré par le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, peuvent nettement faire la différence s'agissant d'affaiblir le terrorisme et d'instaurer la paix. À court terme, nous espérons que l'engagement accru de l'Organisation des Nations Unies fera que la conférence de Londres, demain, sera couronnée de succès.

Les États-Unis continueront d'apporter un appui bilatéral ferme aux pays fournisseurs de contingents à l'AMISOM, appui qui atteint à ce jour 338 millions de dollars au total. Nous engageons les autres États Membres à fournir aussi une assistance. Nous appelons de nouveaux donateurs à jouer un rôle dans cet appui aux forces nationales de sécurité du TFG, qu'il faut soutenir d'urgence. Nous attendons avec intérêt que se poursuive cette discussion approfondie au sein du Conseil et entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine (UA) sur les progrès, les besoins et les difficultés de l'AMISOM. Nous continuerons de chercher les meilleurs moyens d'appuyer l'AMISOM dans les mois à venir.

Nous regrettons que le Conseil n'ait pas appuyé la fourniture de moyens navals à l'AMISOM à ce stade. Nous pensons que les moyens navals sont précieux s'agissant d'atteindre tous les objectifs de sécurité de l'AMISOM et nous espérons que le Conseil reviendra sur ce débat dans les mois à venir.

Par la résolution d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité montre qu'il appuie l'initiative de sécurité régionale dirigée par les Africains. Nous félicitons les Gouvernements du Burundi et de l'Ouganda de leur engagement et nous applaudissons au déploiement initial de Djibouti. Nous exhortons tous les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM à se conformer aux arrangements prescrits en matière de commandement et de contrôle. Nous saluons aussi la décision prise aujourd'hui d'intégrer les activités militaires du Kenya dans les objectifs stratégiques et le mandat de l'AMISOM. Nous prions instamment les autres partenaires de l'Union africaine de fournir des contingents dès que possible pour que le personnel en uniforme atteigne le chiffre de 17 731 et pour tirer parti des succès historiques de l'AMISOM contre Al-Chabab.

Bien évidemment, la situation en Somalie ne peut se régler par la force militaire seule. Le Gouvernement fédéral de transition doit saisir l'occasion fournie par l'AMISOM et les forces nationales de sécurité somaliennes. Il doit parachever les tâches énoncées dans l'Accord de Kampala, la feuille de route pour l'achèvement de la transition en Somalie et les Principes de Garowe. Il ne saurait y avoir d'extension du mandat du TFG au-delà du 20 août. Le moment est maintenant venu d'avancer sur le plan politique.

À la demande du TFG, le Conseil de sécurité a pris aujourd'hui d'importantes mesures pour affaiblir davantage Al-Chabab en l'amputant d'une de ses principales sources de revenus, à savoir les exportations de charbon. L'interdiction du commerce de charbon réduira aussi la grave menace à l'environnement qui a un impact sur la sécurité alimentaire en Somalie. Nous invitons tous les États Membres à prendre rapidement des mesures efficaces pour assumer leurs responsabilités de se conformer à cette obligation et de faire respecter immédiatement l'interdiction du commerce de charbon.

Pour terminer, je voudrais souligner que les États-Unis maintiennent leur engagement envers la Somalie, l'UA et l'AMISOM. Nous continuerons à travailler avec la communauté internationale pour mettre un terme à la menace terroriste et faire cesser les souffrances du peuple somalien.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal a toujours appuyé les efforts de l'Union africaine en Somalie. Au sein de l'Union européenne, nous avons régulièrement appuyé les demandes de financement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) par le biais de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. En tant que membres du Conseil, nous avons participé de manière constructive à la recherche de solutions répondant aux préoccupations de l'Union africaine et aux besoins de l'AMISOM. C'est dans ce même esprit constructif que

nous avons voté une fois de plus pour le renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Nous sentons toutefois qu'il importe de garder à l'esprit, comme le Secrétaire général l'a reconnu dans son dernier rapport sur la Somalie (S/2012/74), le climat actuel de crise financière mondiale, auquel le budget de maintien de la paix de l'ONU ne saurait se dérober. Il importe donc au plus haut point de trouver des fonds supplémentaires pour l'AMISOM et d'élargir sa base internationale de donateurs. La proche conférence de Londres devrait être décisive à cet égard. En outre, le surcroît d'efforts que nous sommes tous disposés à consentir sur les plans sécuritaire et militaire – et à cet égard je voudrais féliciter les partenaires régionaux de l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes de leur durs efforts et de leurs sacrifices – devrait s'accompagner d'un engagement sérieux des dirigeants politiques somaliens en faveur du processus politique.

Le Portugal prend note du récent accord sur la seconde série de Principes de Garowe sur le fédéralisme, le système de gouvernement et la fin de la transition par l'application de la première série de Principes de Garowe, et nous saisissons cette occasion pour exhorter les institutions du Gouvernement fédéral de transition et tous les signataires de la feuille de route à redoubler d'efforts. Inscrire ces décisions dans la réalité est un autre pas important que les Somaliens eux-mêmes doivent faire vers un État stable et viable qui ouvrira la voie à un avenir meilleur pour le peuple somalien.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) est maintenant la pièce maîtresse des efforts que déploie la communauté internationale pour stabiliser la situation sécuritaire en Somalie. Nous félicitons vivement les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM de leur attachement à la Mission et des sacrifices consentis par leurs hommes.

Malgré ses moyens limités, l'AMISOM a obtenu d'importants résultats dans la mise en œuvre de son mandat l'année dernière. La Mission mérite donc un appui accru de la part de la communauté internationale. À cet égard, nous nous félicitons du nouveau concept stratégique de l'AMISOM mis au point conjointement par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que la pleine concrétisation de ce concept peut accélérer la stabilisation de la situation sécuritaire en Somalie. Celle-ci, à son tour, facilitera la stabilisation politique et améliorera également la situation socioéconomique et humanitaire.

Nous avons voté aujourd'hui pour la résolution 2036 (2012) car elle renforce l'AMISOM et lui fournit plus de ressources prévisibles et durables, notamment des multiplicateurs de force. Nous sommes déçus, toutefois, que la résolution n'inclue pas les moyens navals dans le remboursement de l'équipement appartenant aux contingents. Nous sommes d'avis que la proposition de doter l'AMISOM d'une composante maritime, aussi réduite soit-elle, fait partie intégrante du nouveau concept stratégique et qu'elle est donc indispensable au succès de la Mission. La pacification des côtes somaliennes est essentielle non seulement pour priver Al-Chabab des recettes portuaires et d'exportation, mais aussi pour contrecarrer la menace toujours croissante de la piraterie et de la prise d'otages. Nous attendons donc du Conseil qu'il comble cette lacune la prochaine fois qu'il se penchera sur le mandat de l'AMISOM.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud se félicite de l'adoption de la résolution 2036 (2012) qui renforce la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Cette résolution intervient à un moment déterminant, alors que le Gouvernement fédéral de transition somalien continue de faire d'importants progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route, comme en témoignent les conférences de Garowe. La situation en Somalie sur le plan de la sécurité connaît elle aussi une nette amélioration, puisque l'AMISOM effectue des patrouilles dans près de 90 % de Mogadiscio. Malgré tous ces faits encourageants, nous avons conscience des nombreuses difficultés auxquelles le pays continue de se heurter en matière de sécurité et aux plans politique et humanitaire.

La résolution que nous venons d'adopter présente une amélioration sensible de l'ensemble de l'appui logistique apporté à l'AMISOM et porte l'effectif de la Mission de 12 000 à 17 731 hommes. Comme l'affirme le récent rapport du Secrétaire général, la révision du concept stratégique conjoint de l'Union africaine et de l'ONU pour l'AMISOM « est la solution qui, malgré la part de risques et de défis qu'elle comporte, est la plus réaliste compte tenu de la situation sur le terrain » (*S/2012/74, par. 43*).

En conséquence, nous nous préoccupons de ce que toutes les propositions du Secrétaire général et de l'Union africaine n'aient pas été prises en compte. Il

est nécessaire d'apporter un plein appui au concept stratégique pour garantir l'exécution efficace des opérations de l'AMISOM. Nous regrettons également l'urgence dans laquelle le texte de la résolution a été négocié, car elle nous a poussés à adopter une résolution qui n'intègre pas toutes nos préoccupations. Ainsi, la résolution ne fait aucune mention de la composante maritime, pourtant essentielle, et ne mentionne pas explicitement l'intention de passer l'AMISOM sous le commandement de l'ONU dès que les conditions le permettront. Nous espérons que ces questions seront réglées grâce à un appui bilatéral et multilatéral, notamment par le biais de contributions non assorties de conditions au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM ainsi que par les résolutions futures.

Nous attendons avec intérêt la conférence de Londres qui se tiendra demain et qui, nous l'espérons, suscitera une réponse internationale unanime face aux difficultés politiques et humanitaires et en matière de sécurité auxquelles la Somalie est confrontée. Cela devrait être l'occasion de consolider les mesures existantes et les efforts visant à régler la crise somalienne. Nous appelons à une plus grande cohérence stratégique entre l'ONU et l'Union africaine, en application de la résolution 2033 (2012).

Enfin, l'Afrique du Sud estime que le seul règlement durable de la crise somalienne passe nécessairement par un dialogue et un processus de consultation sans exclusive menés pas les Somaliens eux-mêmes, conformément à l'Accord de Djibouti.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne a toujours appuyé la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et les pays qui lui fournissent des contingents. Nous félicitons la Mission, qui opère dans des circonstances très difficiles et a fait de lourds sacrifices pour obtenir d'importants résultats. C'est la détermination et l'engagement des forces de l'Union africaine qui ont permis, ces derniers mois, d'améliorer sur le terrain la situation sur le plan de la sécurité. Nous continuerons d'apporter notre appui à l'AMISOM dans le cadre de l'ONU et de l'Union européenne ainsi que bilatéralement. En outre, mon pays contribue activement à la mission de formation de l'Union européenne à l'intention des forces de sécurité somaliennes, ainsi qu'aux efforts internationaux visant à lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

La résolution 2036 (2012) reconnaît l'appui apporté à la Somalie par ses partenaires bilatéraux et les organisations régionales. Je voudrais une fois encore rappeler les contributions substantielles faites par l'Union européenne, actuellement et par le passé, et j'appelle tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, notamment ceux et celles qui n'ont pas encore apporté leur pierre à l'édifice, à rejoindre ces initiatives. En adoptant la résolution 2036 (2012) à la veille de l'importante conférence de Londres, le Conseil a fait la preuve de son engagement et de son appui envers l'AMISOM et le peuple somalien. Les membres du Conseil de sécurité sont prêts à saisir l'occasion qui leur est offerte sur le terrain et à considérablement renforcer leur appui à l'Union africaine.

Comme cela a déjà été dit, tous les efforts menés par la communauté internationale l'auront été en vain si les Somaliens eux-mêmes ne parviennent pas à se réconcilier, à progresser vers une meilleure gouvernance et à mettre en place de nouvelles institutions somaliennes qui permettent au peuple somalien de vivre décemment et dans la paix. De ce fait, la résolution 2036 (2012) exhorte les acteurs somaliens à se conformer à la feuille de route et à accélérer sa mise en œuvre. Nous préconisons que des forces de sécurité somaliennes soient rapidement déployées et que l'on mette en place sans plus tarder des structures administratives somaliennes, notamment dans les zones sécurisées par l'AMISOM. Enfin, nous rappelons que des mesures doivent être prises à l'encontre de ceux qui sabotent le processus de paix.

Pour l'Allemagne, tous les efforts tendent vers un but ultime : un État somalien uni et qui fonctionne. L'AMISOM ne peut perdurer indéfiniment. La situation actuelle exige de faire régner la sécurité et de mettre en place un Gouvernement somalien responsable et représentatif, qui mette en avant le processus politique et la fourniture de services de base aux citoyens somaliens.

Tout cela nécessite un cadre robuste. L'adoption d'une nouvelle constitution légitime constituerait à cet égard une avancée majeure. Ce n'est que grâce à ce type de mesures, mises en œuvre par des acteurs somaliens responsables, que seront posées les fondations d'un État permettant que l'AMISOM, qui se serait alors acquittée avec succès de ses tâches, puisse se retirer.

M. Araud (France) : La situation en Somalie est préoccupante et exige une attention prioritaire de la communauté internationale. C'est pourquoi nous avons voté pour la résolution 2036 (2012) adoptée aujourd'hui. Nous souhaitons qu'elle contribue au succès des soldats de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui effectuent un travail difficile et indispensable sur le terrain et auxquels nous rendons hommage.

L'adoption de la résolution 2036 (2012) témoigne de l'engagement de la communauté internationale. Elle doit aussi amener les Somaliens à prendre leurs responsabilités afin de régler la crise dans leur pays. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie politique solide, ainsi que par le déploiement d'une administration efficace dans les zones libérées. Nous souhaitons que la conférence de Londres sur la Somalie permette d'avancer sur ces sujets.

Il faut aussi encourager le développement des forces de sécurité somaliennes. L'Union européenne y apporte une importante contribution. Elle s'apprête à renforcer son soutien aux capacités maritimes et judiciaires de la Somalie et des pays de la région. D'autres doivent contribuer à cet effort. Il faut enfin que les autorités somaliennes s'engagent résolument dans la lutte contre la piraterie, y compris sur le plan judiciaire.

J'insiste sur l'importance du soutien financier que l'Union européenne apporte à l'AMISOM. Elle finance aujourd'hui les soldes des troupes à hauteur d'environ 130 millions d'euros. L'Union européenne, dont les membres, je le rappelle, contribuent à eux seuls à déjà plus de 40 % du budget des opérations de maintien de la paix, ne peut évidemment assumer seule toutes les implications financières de cette décision du Conseil de sécurité. Ce serait la taxer deux fois. Nous appelons donc de nouveaux contributeurs à s'engager à ses côtés pour le financement de l'AMISOM.

En conclusion, je rappelle la nécessité d'une réflexion stratégique sur l'avenir des opérations de maintien de la paix dans leur ensemble. L'augmentation des effectifs ne suffit pas à en garantir le succès. Nous devons aussi veiller à la maîtrise des coûts. Dans une organisation où cinq pays payent à eux seuls plus de 60 % du budget des opérations de maintien de la paix, dans un contexte de crise financière mondiale, c'est une contrainte que le Secrétariat et tous les acteurs du maintien de la paix doivent mieux prendre en compte. Nous continuerons d'y être attentifs.

Le Président : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 40.